

**2017-12. BUDGET PRINCIPAL - MODIFICATION ET CREATION DES
AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Présents : 31

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Bruno DRAPRON, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Jean-Claude LANDREAU, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Annie TENDRON, Gérard DESRENTE, Christian SCHMITT, Fanny HERVE, Liliane ARNAUD, Christian BERTHELOT, Dominique DEREN, Jean ENGELKING, Philippe CREACHCADEC, Danièle COMBY, Jacques LOUBIERE, Marylise MOREAU, Nicolas GAZEAU, Claire CHATELAIS, Aziz BACHOUR, François EHLINGER, Laurence HENRY, Philippe CALLAUD, Brigitte FAVREAU, Serge MAUPOUET.

Excusées ayant donné pouvoir : 4

Mélissa TROUVE à Marcel GINOUX, Caroline AUDOUIN à Françoise BLEYNIE, Josette GROLEAU à Brigitte FAVREAU, Renée BENCHIMOL-LAURIBE à Philippe CALLAUD.

Secrétaire de séance : Monsieur Marcel GINOUX

Date de la convocation : 10 février 2017

Date d'affichage : 24 FEV. 2017

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2311-3,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Considérant la nécessité d'ajuster les montants des autorisations de programmes (AP) et les crédits de paiement (CP) au vu des réalisations constatées sur l'exercice antérieur et des modifications budgétaires adoptées,

Considérant la nécessité d'une gestion pluriannuelle pour la gestion des équipements de voirie et réseaux,

Après consultation de la commission « Gérer » du vendredi 3 février 2017,

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer :

- Sur les nouveaux montants d'autorisations de programmes tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous,
- Sur les ventilations des crédits de paiements telles que détaillées dans le tableau ci-dessous,
- Sur la création de l'AP « Voirie »,

Modification des AP/CP existants

	CP antérieurs	CP 2015	CP ANCIENS 2016	CP NOUVEAUX 2016	CP ANCIENS 2017	CP NOUVEAUX 2017	CP NOUVEAUX 2018	Ancien montant global de l'AP	Nouveau montant global de l'AP
PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE	16 565 339,83	3 079 089,94	397 000,00	269 476,40	230 000,00	164 000,00	193 523,60	20 271 429,77	20 271 429,77
VIDEO PROTECTION	-	-	82 000,00	57 429,50	88 000,00	107 000,00	-	170 000,00	164 429,50
TOTAL	16 565 339,83	3 079 089,94	479 000,00	326 905,90	318 000,00	271 000,00	193 523,60	20 441 429,77	20 435 859,27

Création de l'AP « Voirie »

	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Montant global de l'AP
VOIRIE	662 000,00	813 000,00	760 000,00	700 000,00	700 000,00	3 635 000,00

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 28

Contre l'adoption : 5 (François EHLINGER, Laurence HENRY, Brigitte FAVREAU en son nom et en celui de Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET)

Abstentions : 2 (Philippe CALLAUD en son nom et en celui de Renée BENCHIMOL-LAURIBE)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées. Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.